



Sy. BTB
Syndicat Bandiat Tardoire Bonnieure

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le 28 février 2024 à 18h00, en la salle communale de Rivières., se sont réunis les membres du Conseil Syndical, sous la présidence de Monsieur Daniel DECHANDON, convoqués le 19 février 2024.

Date de la convocation : 19/02/2024 Nombre de délégués titulaires : 37 Nombre de présents : 22 Nombre de votants : 22 Pouvoirs : 0	OBJET <ul style="list-style-type: none"> • COMPTE ADMINISTRATIF 2023
--	--

CDC Charente Limousine : Mr DUMAS Jean Luc ; Mr LEONARD Jean-Pierre ; Mr MAES Xavier ; Mr MARJOLET Jean-Louis ; Mr PALARD Philippe ; Mr POINT Pascal ; Mr TRIMOULINARD Jean Claude

CDC Cœur de Charente : Mme LITRE Arlette ; Mr ROBIN Rémi

CDC Grand Angoulême : Mr HUREAU Thierry ; Mme GROSMAN Carole

CDC La Rochefoucauld Porte du Périgord : Mr BARDOULAT Pierre ; Mr CARETTE Pierre ; Mme COMBEAU Danielle ; Mr JOUASSIN Emmanuel ; Mme MICHENAUD Françoise ; Mme PRECIGOUT Brigitte ; Mr RICHARD Christophe ; Mr ROUSSEAU Jacky

CDC Lavalette Tude Drone : -----

Étaient présents - Suppléants : Mr SARLANGE Dominique ; Mme TEXIER Annie ; Mr VIGNAUD Jean-Jacques

Étaient absent(s) excusé(s) : Mme MONToux Béatrice ; Mr PUYMERAIL Aurélien ; Mr SAVY Benoit ; Mr VIROULAUD Philippe ; Mme DULAIS Nathalie ; Mr AZEN Bernard ; Mr BORIE Patrick ; Mr DANIEL Thierry ; Mr FERSING Jacques ; Mr GENINI Didier ; Mr LAURIN Jacky ; Mr MANDIN Laurent ; Mr MORISSET Bernard ; Mr RABARDY David ; Mr SEGUIN Philippe ; Mr VANACKERE Stéphane ; Mr JOSEPH Alain.

Pouvoirs attribués :

Présents Sy BTB :

Mr ROJO-DIAZ Emmanuel
Mme CAILLAUD Nadia

Mr VIAL Quentin
Mme DROIT Emilie

Invités : M. AR Prefecture et Mme BENOIT – Trésor Public de La Rochefoucauld en Angoumois.

016-200079069-20240228-20240110BIB-BF

Recu le 07/03/2024

Secrétaire de séance : Mme MICHENAUD Françoise

Secrétaire de séance :

Conformément à la législation, Monsieur Daniel DECHANDON, Président, sort de la salle, afin que soit procédé au vote du compte administratif.
Mr Pascal POINT est désigné Président de séance.

Il est ensuite procédé à la lecture du compte administratif, puis au vote.

Exposé :

Le résultat de l'exercice 2023 se clôture par un excédent de fonctionnement de 146 570.88 € euros et un excédent d'investissement de 55 376.15€ euros.

Le résultat de clôture de l'exercice 2023 est égal en fonctionnement à 376 632.90 € et en investissement un besoin de financement de 57 382 .43 €

Résolution :

Après délibération, les membres du conseil syndical, à l'unanimité décident :

- D'approuver le compte le compte administratif 2023.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Sy BTB

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission au représentant de l'Etat le 7-3-2024 et de la publication le 11-3-2024

Fait à : AGRIS
Le : 29/02/2024
Le Président de séance
Mr Pascal POINT


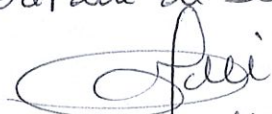
Le Président,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de POITIERS (86) dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Ce recours peut être déposé sur l'application informatique « Télérecours citoyens », accessible par le site :

www.telerecours.fr


Secrétaire de séance

Françoise Michenaud